

“ inviolable au Roi et conservation de l'autorité du dit Seigneur Vice-Roi : Voyant cependant la prochaine ruine de tout le pays, “ a été d'une pareille voix délibéré qu'on ferait choix d'une “ personne de l'Assemblée pour aller... aux pieds du Roi... “ présenter avec toute humilité le cahier du pays, auquel seront “ contenus les désordres arrivés en ce pays, et notamment cette “ année 1621... et pour ce, tous d'un pareil consentement et de “ la même voix, commissant la sainte ardeur à la religion chrétienne... qu'a toujours constamment et fidèlement témoignée “ le Rév. Père George Lebaillif, religieux de l'ordre des Récollets “ ... nous l'avons commis et délégué avec plein pouvoir et “ charge de faire agir pour et au nom de tous les habitants de “ cette terre, suppliant avec toute humilité S. Majesté, son Conseil et notre dit Seigneur Vice-Roi d'agréer cette notre “ délégation... Et de plus lui donnons pouvoir de nommer et “ instituer un ou deux avocats au Conseil de Sa Majesté, Cours “ Souveraines et juridictions pour et en son nom et au nostre “ écrire, consulter... Donné à Québec en la Nouvelle France sous “ la signature des principaux habitants faisant pour le général... “ (Signé) Champlain—F. Denis Jamais, Commissaire—F. Joseph “ Le Caron—Hébert, Procureur du Roi—Gilbert Courseron, Lieu- “ tenant du Prevost—Boulé—Pierre Rey—Le Tardif—J. Le Groux “ —P. Des Portes—Nicolas, Greffier de la juridiction de Québec “ et Greffier de l'Assemblée—Guers, Commissaire de Mgr. le “ Vice-Roi.”

Cette requête était accompagnée d'un cahier dans lequel on représentait au Roi tous les griefs et motifs de reproches que l'on avait contre la compagnie ; on lui demandait d'envoyer des habitants et autres secours et on ajoutait, en faisant allusion aux entreprises des anglais : “ Il ne faut pas tant s'assurer aux paupières “ abattues de lions, que l'on ne sache qu'il mordent en dormant... “ Un autre (peuple) qui posséderait la dicte terre pourrait de là “ tenir en bride et contraindre plus de mille vaisseaux de votre “ estat qui viennent annuellement aux pêches... Ils regrette- “ raient de voir le titre auguste de Nouvelle France changé en un “ autre, soit de Nouvelle Hollande, Flandre, Angleterre.”

Le Père Lebaillif s'acquitta avec zèle de la mission qui lui avait été confiée et il obtint du roi la promesse de corriger tous ces abus, d'envoyer tous les secours, et de s'occuper de plus près de la prospérité de la colonie.

Cette même année, Champlain fit embarquer, sur un navire qui retournait en France, deux familles qui étaient entièrement inutiles, l'une était celle d'un boucher et l'autre celle d'un faiseur d'aiguilles. Ces hommes passaient tout le temps à fumer, et il n'était pas abattu un seul arbre sur les terres qu'on leur avait données. Dans l'automne, il fit un règlement pour pouvoir à l'administration de la justice qui avait été appliquée, jusque là, suivant les règles du bon sens et de l'équité, sans aucune formalité. Il serait curieux de connaître quelque chose de ce premier code de lois de notre pays, fait par Champlain lui-même, mais malheureusement on ne sait pas ce qu'il est devenu.

XVIII.

Nous avons ici à faire remarquer qu'en 1623, la Compagnie Hollandaise des Indes Occidentales, envoya un navire avec des familles Wallonnes, pour s'établir sur les bords de la rivière Manhatte. Dès l'année 1614 ou 1615, des marins de ce pays avaient fondé un établissement dans une petite île du nom de Castlet-Island, vers le haut de cette rivière ; mais jusqu'en 1623, ce n'était qu'un simple magasin, où l'on faisait la traite avec les Iroquois. Lorsqu'à cette dernière date, les Wallons arrivèrent, on abandonna Castlet-Island pour former sur la terre ferme un petit bourg, auquel on donna le nom d'Orange, et qui plus tard devint Albany, à cause du duc d'York, aussi duc d'Albany. Ces colons avaient importé avec eux dans leur nouveau pays les lois, les coutumes et jusqu'aux formes féodales de leur patrie.

C'est vers ce temps qu'on doit placer la fondation de la ville de New York, quoique, comme nous l'avons vu, des écrivains prétendent qu'Argall y trouva quelques maisons à son retour de l'expédition de Port-Royal. C'est vers l'année 1625-6 qu'on commença à bâtir quelques maisons autour du petit fort, alors appelé New-Amsterdam, qui allait devenir la ville de New-York, la plus grande ville du Nouveau-Monde.

Ici nous allons faire un retour en arrière pour la rectification d'un avancé ou inexact ou trop absolu. Nous avons dit, en parlant du second voyage de Jacques-Cartier, qu'il n'avait pas de prêtres avec lui, quoi qu'à plusieurs reprises il parlât de messe dite, et c'était l'opinion reçue que par ces mots il entendait seulement dire les chants et les prières de la messe. Or, notre professeur, grâce

à l'obligeance de M. Faribault, a maintenant en sa possession une liste des compagnons de Jacques-Cartier, laquelle a été publiée le 28 décembre dernier, dans un journal français, intitulé le *Commerce Breton*, envoyé ici par M. Rovius, maire de St. Malo. Cette liste, découverte par M. Cunat, de St. Malo, il y a quelques années, était d'une écriture presque illisible, et malgré toute l'application mise en œuvre pour la déchiffrer, en France et même ici, où un *fac simile* avait été envoyé, tous les efforts avaient été en pure perte, jusqu'à ces derniers temps qu'un jeune savant Breton, de l'école des chartes, à qui M. Cunat l'avait communiquée, réussit à la lire complètement, aide de quelques-uns de ses jeunes amis, et sur cette liste l'on put voir alors, après les noms du capitaine et des pilotes, ceux de deux personnes, désignées comme chapelains, savoir : Don Guillaume le Breton et Don Antoine. Il est néanmoins possible que, nonobstant leur inscription sur la liste de ceux qui devaient suivre Cartier, ils ne soient pas arrivés dans la colonie. À part cette dernière supposition, toute gratuite, le Saint Sacrifice de la messe aurait donc été offert, près d'un siècle plus tôt que nous l'avons dit, sur les bords du St. Laurent.

C'est dans cette année 1621, où nous en étions rendus de notre histoire, que fut ouvert le premier registre de Notre-Dame de Québec. La première en rée qui s'y trouve est celle du mariage de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert. La liste des baptêmes ne commence qu'au mois d'octobre et le premier est celui d'Eustache Martin, fils d'Abraham Martin, dit l'Ecosais, et de Marie Langlois. Cet Abraham Martin compte aujourd'hui une nombreuse postérité aux environs de Québec, laquelle est allée aux familles Côté, Racine, Soumande et plusieurs autres. Avant les années dernières on ignorait à peu près en Canada le nom de vieux pilote, on ne se doutait pas que c'était un nom illustre, mais aujourd'hui l'on sait qu'il a été prononcé avec honneur et enthousiasme dans le parlement anglais au moment où l'on célébrait un grand triomphe.

Cette célébrité lui est venue à l'occasion des PLAINES D'ABRAHAM. Feu M. le Grand Vicaire Maguire faisait déjà dériver le nom des Plaines d'Abraham du nom d'Abraham Martin, se fondant sur un ancien titre en la possession des Dames Ursulines, dont il était le chapelain. Dans le journal des Jésuites en outre, il est fréquemment fait mention de Martin, et on ne l'appelle jamais autrement que *Maître Abraham*, ce qui lui supposait une certaine célébrité, qui ne rendait pas non plus improbable l'opinion de M. Maguire. Cette opinion n'était néanmoins fondée jusque là que sur des données assez vagues, mais maintenant elle a reçu une entière confirmation par la concordance de ces premières données avec les registres de Notre-Dame et d'autres titres de l'époque. Ces titres parlent d'un terrain qui, après avoir appartenu à Abraham Martin, fut après sa mort vendu aux Religieuses Ursulines, puis d'une seconde terre donnée par le Sieur Adrien Duchêne au dit Sieur Martin. Ces terres, qui comprenaient environ 32 arpents en superficie, étaient situées en dehors des murs actuels de la ville et formaient une magnifique propriété, commençant en dedans du cimetière anglais, dans le faubourg St. Jean actuel, s'étendant jusqu'à la rue Claire Fontaine, puis de la côte d'Abraham au sommet du coteau Saint Louis. C'est sur cette propriété que se trouvait la maison du vieux pilote, près de la côte qui porte son nom, lequel nom insensiblement se sera étendu à toutes les plaines, non comprises dans les terrains qui avaient reçu les noms des *Battes à Nèpreu, Grande Allée et Côte St. Michel*.

Ces remarques ont paru assez intéressantes à un officier anglais du génie, le Colonel Beaton, autrefois en garnison à Québec et maintenant à Gibraltar, où il a publié, tout récemment, des notes sur ces plaines et les faits d'armes remarquables dont elles ont été le théâtre.

Le seul fils qui survécut à Abraham Martin fut Charles Amador, du nom de son parrain Charles de Latour, qui étant venu s'établir à Québec en 1616, et ce fils, distingué par ses talents et surtout par son goût marqué pour la musique, fut le second prêtre canadien ordonné à Québec. Ainsi, maître Abraham Martin aura eu le double honneur de donner son nom au champ de bataille le plus fameux de notre histoire, et d'avoir donné le jour au second ministre des autels, enfant du sol canadien. (M. Germain Morin, avait été le premier prêtre canadien.)

Arrivé en France, le père Lebaillif avait trouvé les affaires de la colonie en fort mauvais état, grâce aux dissensions des deux compagnies rivales, et surtout aux intrigues des Rochellois, qui étaient comme étrangers à la France, dans la France même. La Rochelle était vouée au soutien de la cause protestante et à la diffusion des idées républicaines. Depuis quelques temps déjà, on s'apercevait